

Centre de loisirs sans hébergement

Ouverture du service dès le mercredi 3 septembre 2014, pour les lutins et benjamins.

À compter de cette date, le centre de loisirs des benjamins (à partir de 6 ans) n'aura plus lieu dans les locaux de l'école JC Molina. Les enfants seront accueillis au sein de l'école P. et S. Chouquet (centre du village). Vos enfants devront être récupérés sur ce site aux horaires d'accueil habituels (de 17h à 18h30).

Les accompagnements aux activités du mercredi après-midi sont maintenus. Ils démarreront à partir du mercredi 1^{er} octobre 2014 (pas d'accompagnement aux cours d'essais). Merci de vous rapprocher au plus vite du service enfance afin de nous communiquer les horaires et lieux des activités de vos enfants.

En raison des journées portes ouvertes par le CHL le mercredi 10 septembre 2014, l'accueil du soir des benjamins s'effectuera exceptionnellement ce jour là sur l'école Molina.

Concernant les accompagnements aux activités du mercredi après-midi, plus d'informations vous seront communiquées à la rentrée.

INSCRIPTIONS : vous reporter aux modalités relatives au restaurant scolaire.

Dans le cas contraire : pour les mercredis, il faut prévenir obligatoirement par écrit le service enfance avant le vendredi précédent 12h. Au-delà de cet horaire les inscriptions ou désinscriptions ne pourront plus se faire. Les places étant limitées, les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée.

POUR LES VACANCES : le centre de loisirs est ouvert durant les vacances scolaires de la Toussaint, d'Hiver, de Printemps et d'Été. Il est fermé pour les vacances de Noël.

Les dates limites d'inscriptions vous seront communiquées par le biais du Cuges au Cœur et par le biais des établissements scolaires.

Une feuille d'inscription au centre de loisirs (précisant les jours de présence) est à remplir à chaque nouvelle période de vacances. Vous pourrez la retirer directement au service enfance, ou sur demande par mail. Aucune inscription ne sera validée sans ce document.

TARIFS : le tarif de la journée est calculé en fonction du quotient familial qui est déterminé de la même façon que pour le restaurant scolaire. (cf. chapitre précédent).

TARIFS HORAIRE :

QUOTIENT FAMILIAL	CLSH (heure)
Inférieur à 300 €	0.19 €
De 301 à 600 €	0.45 €
De 601 à 900€	0.75 €
De 901 à 1200€	1.05 €
De 1201 à 1500€	1.35 €
Au-delà de 1500€	1.65 €

+ 2€ de repas par jour (uniquement durant les vacances scolaires)

INFOS PRATIQUES

Horaires d'accueil des mercredis :
Les Lutins (Maternelle) : 13h30
Benjamins (Molina et Chouquet) : 13h45
Après-midi pour les 3 centres : de 17h à 18h30

Horaires d'accueil durant les vacances scolaires : lutins et benjamins

Matin : de 7h30 à 9h

Après-midi : de 17h à 18h30

Attention : Toutes les absences de vos enfants au centre de loisirs vous seront tout de même facturées, hormis sur présentation d'un certificat médical présenté au service enfance avant le 10 du mois suivant l'absence.

Activités Éducatives Complémentaires

Ouverture du service dès le mardi 2 septembre 2014 pour les écoles élémentaires JC Molina et P. et S. Chouquet.

Ouverture du service le jeudi 4 septembre 2014 pour l'école maternelle Pierre Cornille.

Ces activités sportives, artistiques, culturelles, liées à l'environnement... s'adressent à tous les enfants des écoles maternelle et élémentaire (de la petite section de maternelle au CM2).

Les AEC se dérouleront en priorité sur les sites scolaires afin d'optimiser le temps dédié à ces activités. Tout le matériel est fourni par la municipalité.

Elles auront lieu tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 15h30 à 16h30.

Afin d'inscrire votre enfant aux AEC, il est nécessaire de remplir le formulaire fourni avec la fiche sanitaire du service enfance. L'inscription aux AEC porte nécessairement sur toute l'année scolaire et sur quatre jours par semaine.

Vous ne pourrez pas modifier votre choix en cours d'année.

En cas de rendez-vous médical ou d'absence exceptionnelle de votre enfant à l'une de ces activités, vous serez priés de prévenir l'accueil enfance et de mettre un mot dans le carnet de liaison de l'enfant afin de le récupérer à 15h30 et non à 16h30.

TARIFS :

À compter de la rentrée 2014-2015, une participation financière forfaitaire sera demandée aux familles. Le tarif est basé sur un forfait annuel par enfant. Ce montant sera dégressif en fonction du nombre d'enfants. Des possibilités d'échelonnement de paiement vous seront proposées.

Tarif premier enfant : 144 €

Tarif deuxième enfant : 100 €

Tarif troisième enfant : 70 €

À partir du quatrième enfant : 50 € par enfant supplémentaire.

Cuges au



Spécial rentrée 2014/2015

Toutes les inscriptions et les règlements relatifs au restaurant scolaire, aux accueils périscolaires (matin et soir), aux accueils de loisirs, aux activités éducatives complémentaires (AEC), aux transports scolaires et au secteur jeunes se font à l'adresse suivante : **La Coopé - 1, chemin de Raphèle - 13780 Cuges les Pins** - Tél : 04 42 73 38 70 - Fax : 04 42 73 93 57

espace_socioculturel@orange.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi 9h-12h / 13h30-17h - Mardi 13h30 - 18h

Mercredi 9h - 12h / 13h30 - 17h - Jeudi 13h30 - 18h

Vendredi 9h - 12h / 13h30 - 17h

Horaires durant les vacances scolaires :

Ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.

Une permanence téléphonique est assurée de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Les informations communiquées dans ce Cuges au Cœur « spécial rentrée » sont synthétisées. Un livret d'accueil est à votre disposition où vous retrouverez toutes les informations détaillées concernant nos services. Le service de l'animation socioculturelle se réorganise, des informations complémentaires vous seront communiquées ultérieurement.

Rentrée au collège de Gémenos

Rentrée scolaire au collège de Gémenos « Jean de la Fontaine »
Source : Secrétariat collège de Gémenos

Mardi 2 septembre 2014

5^e : de 8h à 10h

4^e : de 10h à 12h

3^e : de 13h50 à 15h45

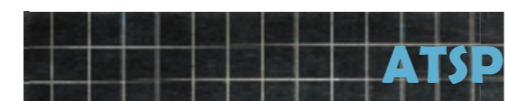
Mercredi 3 septembre 2014

6^e : de 9h à 12h

Accueil des parents des élèves de 6^e en salle Amphithéâtre.

Pour tout renseignement complémentaire, le secrétariat du collège est ouvert la dernière semaine du mois d'août et joignable au 04 42 32 00 64.

Pour tous les élèves, les emplois du temps s'appliqueront à compter du jeudi 4 septembre 2014 et la demi-pension sera assurée pour tous à cette même date.



Aide aux devoirs pour les élèves des collèges et lycées - Secteur jeunes

Plus d'informations vous seront communiquées à la rentrée.

Rentrée à Aubagne, la Ciotat, Gémenos

Rentrée scolaire dans les établissements sur Aubagne, la Ciotat, Gémenos...

Les différents secrétariats ouvrant leur porte cette semaine, nous vous communiquons les numéros de téléphone de chaque établissement :

La Ciotat

Lycée Lumière : 04 42 08 38 38.

Lycée Méditerranée :

04 42 83 57 49.

Gémenos

Lycée Saint Jean de Garguier :

04 42 18 88 18.

Aubagne

Lycée Gustave Eiffel : 04 42 03 14 44

Collège Lakanal : 04 42 70 08 53.

Collège Lou Garlaban :

04 42 36 95 00.

Lycée Joliot Curie : 04 42 18 51 51.

Collège et Lycée Ste Marie :

04 42 03 15 40.

Numéros utiles

Direction espace : 06 26 69 48 11

Accueil enfance : 04 42 73 38 70

École maternelle : 04 42 73 85 86

École élémentaire Paul et Suzanne

Chouquet : 04 42 73 82 02

École élémentaire Jean-Claude

Molina : 04 42 70 90 90

Périscolaire lutins : 04 42 73 85 86

Centre de loisirs lutins : 04 42 73 85 86

Directrice CLSH lutins et benjamins :

06 26 69 48 81 / 06 28 09 01 31

Secteur jeunes : 04 42 73 38 72 / 73

Responsable AEC : 04 42 73 38 70

Calendrier des vacances 2014/2015

Source : ministère de l'éducation nationale

Rentrée scolaire : reprise des cours le mardi 2 septembre 2014.

Toussaint : fin des cours le samedi 18 octobre 2014. Reprise des cours le lundi 3 novembre 2014.

Noël : fin des cours le samedi 20 décembre 2014. Reprise des cours le lundi 5 janvier 2015.

Hiver : fin des cours le samedi 21 février 2015. Reprise des cours le lundi 9 mars 2015.

Printemps : fin des cours le samedi 25 avril 2015. Reprise des cours le lundi 11 mai 2015.

Été : fin des cours le vendredi 3 juillet 2015.

Des journées de cours seront rattrapées sur deux demi-journées (mercredi après-midi). Le choix sera arrêté localement par les recteurs et vous sera immédiatement communiqué via le cahier de liaison des enfants.

Nous vous souhaitons une excellente rentrée !

Rentrée scolaire à Cuges-les-Pins

Horaires scolaires et périscolaires

Lundi	7h30	8h30	12h00	13h45	15h30	16h30	18h30	
	Périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	AEC	Périscolaire		
Mardi	7h30	8h30	12h00	13h30	14h00	15h30	16h30	18h30
	Périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	APC	Enseignement	AEC	Périscolaire	
Merc	7h30	8h30	12h00	13h30 à la maternelle-13h45 Molina et Chouquet				
	Périscolaire	Enseignement	Pause méridienne					
Jeu	7h30	8h30	12h00	13h30	14h00	15h30	16h30	18h30
	Périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	APC	Enseignement	AEC	Périscolaire	
Vend	7h30	8h30	12h00	13h45	15h30	16h30	18h30	
	Périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	AEC	Périscolaire		

Source PEDT

Concernant les ouvertures et fermetures du portail, merci de vous rapprocher de l'équipe éducative.

École maternelle Pierre Cornille

La rentrée des petites sections aura lieu le **mardi 2 septembre** au matin suivant les groupes convenus avec la directrice lors du rendez-vous d'inscription.

Les moyennes et grandes sections rentreront le mardi 2 après-midi.

L'école reprend son cours normal le mercredi 3 septembre 2014.

Sur le site de l'école maternelle : le périscolaire (matin) et le restaurant scolaire fonctionneront à partir du mercredi 3 septembre. Les AEC et le périscolaire du matin et soir fonctionneront normalement à compter du jeudi 4 septembre.

Les AEC pour l'école maternelle ont lieu de 15h30 à 16h20. L'accueil des parents jusqu'à 16h30.

Informations complémentaires :

École maternelle : 04 42 73 85 86.

École élémentaire site Paul et Suzanne Chouquet et site Jean-Claude Molina

La rentrée aura lieu le **mardi 2 septembre 2014** de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30. Les élèves demi-pensionnaires pourront déjeuner au restaurant scolaire dès ce jour.

Le service périscolaire ne sera pas assuré le matin, mais fonctionnera normalement de 16h30 à 18h30.

Les AEC commenceront dès le premier jour de la rentrée de 15h30 à 16h30.

Pour plus d'infos :
École P. et S. Chouquet 04 42 73 82 02
École JC Molina 04 42 70 90 90

Les horaires pour amener ou venir chercher vos enfants sur les groupes scolaires P. et S. Chouquet et JC Molina seront les suivants :

Lundi et vendredi :

Le matin : de 8h20 à 8h30, accueil et de 8h30 à 12h, classe.

Le midi : de 12h à 13h35, intercantine.

L'après-midi : de 13h35 à 13h45, accueil et de 13h45 à 15h30, classe.

Sortie pour les enfants qui ne participent pas aux AEC : 15h30.

Sortie pour les enfants qui participent aux AEC : 16h30.

Mardi et jeudi :

Le matin : de 8h20 à 8h30, accueil et

de 8h30 à 12h, classe.

Le midi : de 12h à 13h20, intercantine
L'après-midi : de 13h20 à 13h30, accueil des enfants participant aux APC, de 13h30 à 14h, APC (soutien scolaire), de 13h50 à 14h, accueil pour les enfants ne participant pas aux APC et de 14h à 15h30, classe.

Sortie pour les enfants qui ne participent pas aux AEC : 15h30.

Sortie pour les enfants qui participent aux AEC : 16h30.

Mercredi :

Le matin : de 8h20 à 8h30, accueil, de 8h30 à 12h, classe, de 12h à 13h45, intercantine et à 13h45, sortie des enfants ne fréquentant pas les accueils de loisirs.

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) commenceront dès que les enseignants auront déterminé les élèves en bénéficiant.

Nous vous rappelons que, durant les temps périscolaires, AEC et intercantine, les enfants sont sous la responsabilité de la commune et des animateurs qui les encadrent. En cas d'incidents ou autres, merci de nous contacter au 04 42 73 38 70.

Transports scolaires

Les jours de rentrée, les bus fonctionneront selon les horaires de pré-rentrée de chaque classe et de chaque établissement. Les horaires de bus pour ces jours de rentrée échelonnés seront disponibles auprès du service enfance à partir du 25 août 2014.

Pour tout renseignement concernant les horaires, le plan des circuits et les lignes vous pouvez consulter le site : www.lepilote.com

Le retrait des cartes TICKETTREIZE (carte de bus scolaire du Conseil Général), s'effectue directement auprès du service enfance.

En cas de non réception, une carte provisoire nominative vous sera délivrée.

Un certificat de scolarité est à fournir obligatoirement avant le 30 septembre 2014 sous peine de suspension de l'abonnement. En cas de perte ou de vol de la carte, les élèves concernés devront se rendre directement au pôle d'échange d'Aubagne munis de leur carnet de correspondance et d'une pièce d'identité afin de demander et de retirer un duplicata (20 €).

Site d'informations : www.cg13.fr/deplacements/les-transports-scolaires

Infos périscolaires

Inscriptions : vous pouvez vous reporter aux modalités relatives au restaurant scolaire.

Les horaires :

École maternelle Pierre Cornille
Matin : de 7h30 à 8h30
Soir : de 16h30 à 18h30
Le goûter des enfants est offert par la municipalité de Cuges-les-Pins.

École élémentaire Paul & Suzanne Chouquet et Jean-Claude Molina
Matin : de 7h30 à 8h30
Soir : de 16h30 à 18h30

Pour les enfants restant au périscolaire le soir, il faut prévoir dans le sac de vos enfants un petit goûter.

TARIFS : le tarif du quart d'heure de périscolaire est calculé en fonction du quotient familial qui est déterminé de la même façon que pour le restaurant scolaire (cf. chapitre précédent).

QUOTIENT FAMILIAL	Périscolaire (¼ d'heure)
Inférieur à 300 €	0.21 €
De 301 à 600 €	0.41 €
De 601 à 900 €	0.55 €
De 901 à 1200 €	0.65 €
De 1201 à 1500 €	0.75 €
Au-delà de 1500 €	0.85 €

Restaurant scolaire

Le restaurant scolaire recevra les **petits gourmands à compter du mercredi 3 septembre 2014 pour la maternelle et le mardi 2 septembre 2014 pour l'élémentaire.**

Les inscriptions s'effectuent au service enfance.

Si votre enfant fréquente de manière régulière le restaurant scolaire, suivant des jours bien définis à l'avance, cela a dû déjà être signalé sur la feuille d'inscription (qui a été fournie aux familles). Dans ce cas, vous n'avez pas d'autres démarches à accomplir.

Dans le cas où votre enfant fréquente par intermittence le restaurant, il faut le signaler avant le 28 du mois précédent par écrit (avant le 28 août pour le mois de septembre). Passé ce délai, tous les repas consommés seront facturés au tarif maximum soit 4.50 € le repas.

Pour tout changement de rythme de fréquentation en cours de mois, vous devez prévenir par écrit l'enseignant de votre enfant ainsi que le service enfance (courrier ou mail). La facturation sera établie sur la base du calendrier donné au 28 du mois.

En ce qui concerne les inscriptions à titre exceptionnel, il faut avertir l'enseignant de votre enfant.

Toutes ces démarches sont mises en place pour des raisons de gestion et de commodité mais surtout et avant tout pour la sécurité de vos enfants.

Il est indispensable que les enseignants et les employés communaux sachent à tout moment où sont, ou où doivent être, vos enfants.

Concernant le mercredi midi, le mode d'inscription reste le même (cf. au dessus).

« Change » uniquement le rythme de la journée :

- pour les enfants ne fréquentant pas le restaurant scolaire, les parents peuvent venir les chercher dès 12h.

- pour ceux mangeant au restaurant scolaire, mais ne fréquentant pas le centre de loisirs, les parents peuvent les chercher à 13h30 pour l'école maternelle et à 13h45 pour les écoles élémentaires.

- pour ceux mangeant au restaurant scolaire et fréquentant le centre de loisirs, les enfants seront pris en charge par les animateurs dès 13h45.

- pour les enfants ne mangeant pas au restaurant scolaire, mais fréquentant le centre de loisirs le mercredi après midi, les parents doivent amener les enfants dans leur école respective à 13h30 pour la maternelle et à 13h45 pour les écoles élémentaires.

INFOS PRATIQUES

Il est conseillé aux parents de prévoir dans le cartable des demi-pensionnaires un petit imperméable afin que les enfants ne restent pas avec des vêtements humides en cas de pluie.

En cas de problème de santé nécessitant un traitement particulier (allergie alimentaire, etc.), il est impératif de nous le signaler et, le cas échéant, d'établir un PAI avec l'école.

TARIFS

Nous demandons aux familles qui ne l'ont pas encore fait (nouveaux arrivants, 1^{ère} inscription à l'école maternelle) :

- de porter au plus tôt, au service enfance, leur numéro d'allocataire CAF

- pour les familles ne touchant aucune prestation CAF, l'avis d'impôt 2013 sur le revenu 2012 et dès réception l'avis d'impôt 2014 sur le revenu 2013.

Le prix du repas sera réévalué pour chaque famille à partir du 1^{er} janvier 2015. En l'absence de ces documents, le tarif appliqué aux familles sera le plus élevé et aucune régularisation ne sera accordée pour les factures déjà éditées. La régularisation sera faite à la date où les documents nous auront été transmis.

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs du repas
Inférieur à 300 €	1.20 €
De 301 à 600 €	1.95 €
De 601 à 900 €	2.70 €
De 901 à 1200 €	3.15 €
De 1201 à 1500 €	3.50 €
Au-delà de 1500 €	4.00 €
Repas exceptionnel	4.50 €

IMPORTANT : en cas d'absence au restaurant scolaire, le montant du (des) repas ne sera déduit que sur seule présentation d'un certificat médical présenté avant le 10 du mois suivant l'absence (exemple pour le mois de septembre, nous le fournir avant le 10 octobre).